

MON SÉJOUR EN HÔPITAL DE JOUR (HDJ)

DÉROULEMENT DE MON SÉJOUR EN HDJ

Le service se situe au étage du bâtiment
Les horaires d'ouverture du service sont deH..... àH..... du lundi au vendredi.
Le numéro est



Présentez-vous à l'heure de votre convocation le jour de l'hospitalisation et apportez :

- ▶ votre convocation et/ou votre carte de rendez-vous
- ▶ une pièce d'identité, votre carte vitale, votre carte mutuelle si vous en avez une
- ▶ les résultats des examens demandés

ACCUEIL HDJ



À VOTRE ARRIVÉE

Notifiez votre présence et obtenez vos étiquettes le cas échéant. Vous serez ensuite dirigé(e) en salle d'attente.



VOTRE SÉANCE DE TRAITEMENT

Un infirmier vous installera dans une chambre équipée de lits ou de fauteuils de traitement. Vos constantes seront vérifiées (pouls, tension, température). Une fois votre perfusion commencée, l'infirmier(ère) sera en mesure de vous communiquer une heure approximative de sortie.

Votre perfusion durera environ 30 minutes. Vous pouvez solliciter l'infirmier(ère) tout au long de votre traitement.*

5



À VOTRE DÉPART

L'infirmier ou l'assistant d'accueil vous remettra vos papiers de sortie :

- ▶ convocation pour la prochaine séance de perfusion
- ▶ ordonnances de sortie
- ▶ bon de transport si nécessaire

1



VOTRE CONSULTATION

En fonction de votre prise en charge personnalisée, vous bénéficierez ou non d'une consultation médicale avec votre oncologue ou soignant pour valider l'administration de votre perfusion. Lors de ce temps dédié, n'hésitez pas à poser toutes vos questions.

 **Voir fiche « Je prépare mes prochains RDV »**

3



À LA FIN DE L'ADMINISTRATION DE VOTRE TRAITEMENT ET APRÈS AVOIR ÉTÉ DÉPERFUSÉ(E)

Un temps de surveillance peut être préconisé avant votre retour à domicile.

4

BON À SAVOIR

Votre heure de convocation est liée à des critères spécifiques de prise en charge comme la durée du traitement par exemple : elle est donc difficilement modifiable.

Pour le confort de tous, votre établissement peut limiter le nombre d'accompagnants.

Pour la tranquillité de tous et pour ne pas perturber le fonctionnement de certains appareils, il peut vous être demandé de ne pas faire usage de votre téléphone portable au sein du service.

Des procédures d'identité-vigilance seront réalisées afin de vérifier votre identité tout au long de votre parcours en HdJ.

*Pour certains traitements, la durée de perfusion peut être supérieure

Cette fiche est destinée à vous informer sur votre prise en charge sous immuno-thérapie. Elle ne peut en aucun cas se substituer aux conseils de votre médecin ou de votre pharmacien et à la prescription de votre médecin. N'hésitez pas à leur demander des précisions sur les points qui ne vous paraissent pas suffisamment clairs et à leur demander des informations supplémentaires sur votre cas particulier. Les informations contenues dans cette fiche sont générales ; elles ne sont pas forcément adaptées à votre cas particulier. Ce document ne se substitue pas aux recommandations des autorités de santé ou à celles des sociétés savantes. Pour plus d'information sur l'immuno-thérapie, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.